

Embargo :
20.08.2007 à 10 heures



Communiqué de presse

Lundi 20 août 2007

Prospérité et solidarité grâce à une fiscalité attrayante

economiesuisse crée la transparence pour rendre le débat sur la redistribution plus serein

L'étude « Qui finance l'État en Suisse ? » publiée par economiesuisse est le premier volet d'une analyse globale des flux de redistribution. Elle est basée sur des faits. L'étude confirme la grande solidarité induite par le système fiscal suisse et qu'on ne peut absolument pas parler de désolidarisation. Il apparaît, en outre, qu'un système fiscal compétitif et attrayant profite à tout le monde, à la fois à l'économie et à l'ensemble de la population.

Le financement de l'État est en grande partie assuré par une minorité de contribuables. En effet, les entreprises et les 20% de particuliers les plus aisés contribuent ensemble à hauteur d'environ 60% au financement de l'État, a expliqué Pascal Gentinetta, directeur désigné d'economiesuisse et responsable de la présente étude, au cours de la conférence de presse. Les 80% restants de la population y contribuent pour un peu plus d'un tiers, dont la classe moyenne fournit l'effort principal. Le reste provient de l'étranger et de la mise à contribution des générations futures à travers l'endettement.

Les entreprises contribuent le plus fortement au financement des assurances sociales publiques (AVS, AI, APG et AC), principalement en leur qualité d'employeur. Ce faisant, elles apportent une contribution considérable à la solidarité et à la sécurité sociale. Un alourdissement des charges sociales ne pourrait que nuire à la place économique suisse. Thomas Daum, directeur de l'Union patronale suisse, tire d'ailleurs la sonnette d'alarme, car la quote-part de la charge sociale a atteint un niveau critique.

La redistribution et la question de sa juste mesure ont toujours été des sujets de controverse dans le monde politique et la société, mais le débat est souvent plus idéologique que fondé sur des faits. En effet, le manque de transparence transforme souvent les débats politiques en guerres idéologiques et polarisées. L'étude doit permettre de poser les fondements d'un débat politique plus serein sur la base des éléments déterminants. Selon Gerold Bührer, président d'economiesuisse, cette étude montre clairement qu'il n'existe pas d'alternative à une politique fiscale compétitive à l'échelle internationale.

Le financement d'un État capable d'agir, notamment pour ses assurances sociales, est fondé pour une large part sur l'attrait fiscal de sa place économique. Si on applique de mauvais concepts de politique fiscale, on risque de faire partir de bons contribuables, ce qui provoquerait des pertes de recettes insurmontables. Il reviendrait alors à la classe moyenne et au segment des bas revenus d'en assumer les coûts – par des hausses d'impôts et/ou des réductions de prestations. Pour Thomas Staehelin, président de la Commission financière et fiscale d'economiesuisse, il est clair que la Suisse doit impérativement maintenir son système de concurrence fiscale qui a fait ses preuves et rapidement mettre en œuvre les réformes fiscales envisagées dans l'intérêt de l'économie.

Questions: Pascal Gentinetta, Téléphone : 044 421 35 35, pascal.gentinetta@economiesuisse.ch

lundi, 20 août 2007

Qui finance l'Etat en Suisse?

Executive Summary

La problématique

La redistribution et la question de sa juste mesure ont toujours été des sujets de controverse. Avec des prélèvements obligatoires totalisant quelque 200 milliards de francs par année (soit plus de 43 % du PIB), les coûts de l'Etat sont devenus une charge significative pour l'ensemble de l'économie. Dans la mesure où l'Etat prélève beaucoup d'impôts, de redevances, de taxes et d'autres recettes auprès de certains groupes de la société pour les affecter à certaines tâches particulières et/ou en faire bénéficier des catégories sociales déterminées, on admet que sa politique financière (politique fiscale et politique des dépenses) fait tourner une puissante machinerie redistributive.

Malheureusement, le notable manque de transparence qui entoure les flux financiers entre l'Etat et les ménages privés, c'est-à-dire les contribuables privés, ne permet de mesurer et de quantifier que très difficilement la solidarité entre les diverses classes de revenus et de fortunes, les secteurs économiques, les régions et les générations. De plus, les enchevêtrements financiers qui caractérisent notre pays en raison de sa structure fédéraliste et le fait que les comptes des assurances sociales sont séparés des budgets des collectivités publiques (Confédération, cantons et communes) créent de multiples strates qui ne permettent pas d'obtenir une image globale des prestations de transfert actuelles.

L'absence d'estimation fiable de la nature et de l'ampleur de la redistribution par l'Etat laisse le champ libre à un discours qui ignore délibérément les faits et s'emploie à diffuser dans l'opinion – sans guère de contradiction – certains mythes de politique financière. Citons, à cet égard, d'éloquents formules comme «cadeaux fiscaux», «économies à tout crin», «concurrence fiscale ruineuse», ou encore «redistribution du bas vers le haut».

L'accueil que la population réserve aux messages véhiculés dans ces slogans simplificateurs dépend en partie du sentiment qu'elle a du poids de sa charge fiscale et de sa perception de l'équilibre qui existe entre les impôts qu'elle paie et les prestations qu'elle obtient en retour. Une majorité significative de la population suisse ressent la charge fiscale imposée par la Confédération, les cantons et les communes comme soit trop lourde, soit tout juste supportable; en outre, la moitié de la population considère recevoir moins de l'Etat qu'elle ne lui verse en impôts et en taxes (GfS 2007). Cette conviction s'est accentuée ces dernières années. Ce scepticisme grandissant est compréhensible eu égard à la grande opacité des flux financiers et considérant l'absence de vue d'ensemble des ressources et de l'ampleur de la redistribution effective.

Dans ce contexte, l'interprétation correcte, en termes économiques comme du point de vue de la théorie financière, du principe de «l'imposition en fonction de la capacité économique» devient un véritable défi. Et le risque existe que les analyses soient partielles et incomplètes.

Pour avoir une discussion tant soit peu fondée sur la question de la solidarité et de la redistribution, il convient donc d'analyser plus en profondeur tous les processus de redistribution de l'Etat et de les présenter en transparence dans leur globalité. Economiesuisse a décidé de s'atteler à cette tâche afin de satisfaire au profond besoin du monde politique de disposer de faits établis et d'une vue d'ensemble.

But de l'étude

L'objectif principal est d'analyser les flux de redistribution sous l'angle de faits établis. Il s'agit d'identifier les segments de population qui sont le plus lourdement frappés par le fisc et ceux qui bénéficient le plus des prestations de l'Etat. Un bilan ultérieur doit permettre de porter une appréciation qualitative sur le mécanisme complet de la redistribution. En premier lieu, il convient de déterminer d'où viennent les impôts, prélèvements obligatoires et autres recettes mises à la disposition de l'Etat, puis où va cet argent sous la forme de dépenses et de prestations, et qui en bénéficie, pour finalement être en mesure de tirer un bilan spécifique par groupes socio-économiques.

La présente étude entend apporter une réponse à la question «Qui finance l'Etat en Suisse?» afin de jeter la première base d'une approche intégrale de la problématique de la redistribution. Dans un deuxième temps, il s'agira de s'intéresser à la question: «Qui bénéficie des prestations publiques en Suisse?». La synthèse des résultats de l'analyse des recettes et de l'analyse des dépenses permettra de dresser un aperçu global, pour la Suisse, du type, de la qualité et de l'ampleur de la solidarité décidée par l'Etat. C'est seulement à ce stade qu'il sera possible de tirer des conclusions fondées de politique financière en rapport avec la problématique de la redistribution.

L'étude «Qui finance l'Etat en Suisse» s'intéresse à la solidarité obligatoire induite par les finances publiques, conçue en partie pour corriger les effets de redistribution qui résultent des mécanismes de marché pour le capital et le travail. Faute de pouvoir les quantifier et les comparer aux flux financiers publics, elle ne prend pas en considération les réglementations non budgétaires et monopoles publics qui ont également un effet de redistribution. Enfin, la question de la solidarité ne se résume pas à une redistribution de caractère essentiellement obligatoire par la loi à travers les mécanismes financiers de l'Etat. Il existe aussi une solidarité privée, c'est-à-dire volontaire, garante de la cohésion sociale et qui forme une composante importante de toute société solidaire. Cependant, cette forme de solidarité est difficilement quantifiable et comparable à la redistribution étatique.

Résumé des résultats

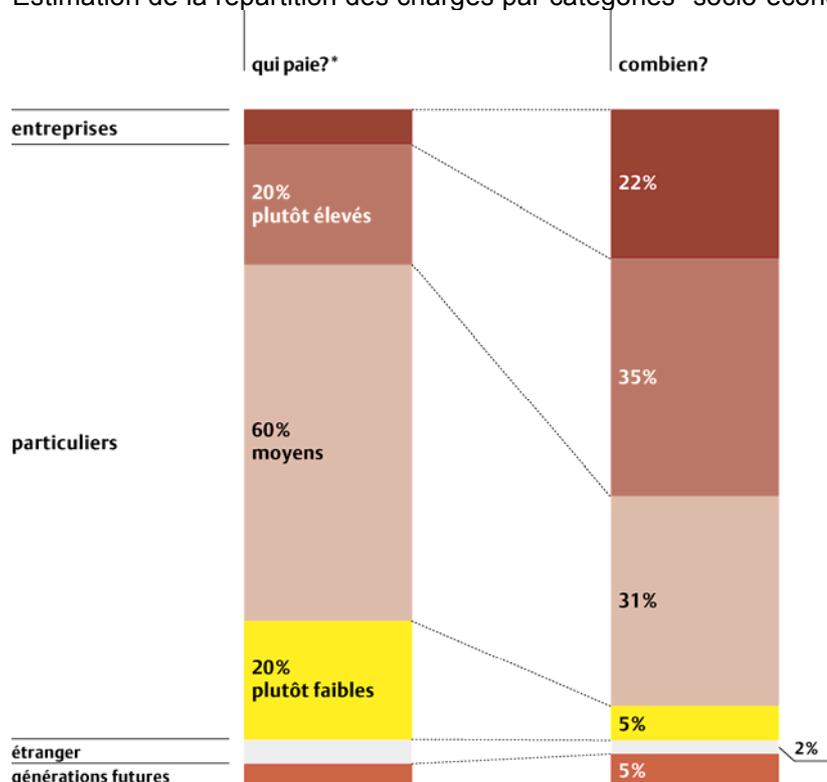
L'Etat est financé avant tout par les entreprises et une petite minorité de particuliers. Les entreprises (22%) et les 20% de particuliers du segment le plus élevé financent ensemble 57% de toutes les dépenses entrant dans la quote-part de l'Etat, assurances sociales publiques incluses (figure ci-dessous). Les 80% des particuliers restants contribuent pour 34%, dont 31% pour le segment moyen et 5% pour les 20% de particuliers du segment plutôt faible. La part de l'étranger s'élève à 2%. Reste une part de 5% de déficit, financé par un nouvel endettement à la charge des générations futures. Si on ne considère que les contribuables indigènes (sans tenir compte de l'endettement ni de la part des recettes provenant de l'étranger), les entreprises et les 20% de particuliers du segment supérieur financent ensemble 60% des dépenses entrant dans la quote-part de l'Etat, la part des ressources générées par les 80% des particuliers restants s'élevant à 40%.

Les particuliers du segment plutôt élevé sont la principale source de financement des collectivités publiques. Tant au niveau fédéral qu'aux niveaux cantonal et communal, ce sont les 20% de particuliers aux ressources plutôt élevées qui fournissent la plus grande contribution financière. Leur part se monte en moyenne à 38% après transfert. Au niveau fédéral, leur contribution importante se chiffre à 30% et est essentiellement due à la forte progressivité de l'IFD. Leur contribution s'explique

également de manière significative en raison du volume supérieur de consommation taxé à travers la TVA. Au niveau des cantons et des communes, la contribution du segment plutôt élevé au financement atteint même près de 41%. Cela s'explique principalement par l'impôt sur le revenu, particulièrement productif, mais aussi par les nombreux impôts cantonaux sur la substance et les transactions (en premier lieu l'impôt sur la fortune). Par ailleurs, au sein des assurances sociales, la charge correspondant aux cotisations salariales supportée par ce groupe n'est pas négligeable.

Financement de la quote-part de l'Etat: impôts, cotisations sociales et autres recettes après transfert, 170 mrd de francs

Estimation de la répartition des charges par catégories "socio-économiques", en pour cent, 2003



Source: economiesuisse. Hypothèses: voir document annexé.

Ce sont les entreprises qui contribuent le plus aux assurances sociales publiques. Les entreprises financent les assurances sociales publiques à hauteur de 31%. Elles constituent ainsi – à côté de la classe moyenne – le groupe qui contribue le plus au financement de l'Etat social en Suisse, principalement en leur qualité d'employeur pour le financement des cotisations salariales. Par ailleurs, elles sont aussi sollicitées en tant que contribuable pour financer la part de la Confédération et des cantons aux assurances sociales. Sur ce point, c'est la charge au titre de l'impôt sur le bénéfice qui pèse le plus lourd aux niveaux fédéral et cantonal.

La classe moyenne contribue à hauteur d'un quart à un tiers selon le niveau de l'Etat. Alors que la contribution financière de la classe moyenne (les 60% de particuliers du segment moyen) couvre environ 33% du financement des cantons et des communes, elle se situe à 26% pour la Confédération et 31% pour les assurances sociales publiques (après transfert). Les éléments qui pèsent le plus en valeur absolue dans la charge de la classe moyenne sont l'impôt sur le revenu et les taxes au niveau cantonal ainsi que les cotisations salariales en faveur des assurances sociales. La charge de la TVA, en raison du volume total de consommation, est également significative.

Les particuliers du segment plutôt faible sont en tendance épargnés par le fardeau fiscal. Les 20% de particuliers aux ressources plutôt faibles contribuent au financement public à hauteur de 4% à 6% selon l'échelon de l'Etat. Ce segment fournit ainsi seulement un vingtième des recettes totales de l'Etat et est donc largement dispensé de contribuer à son financement. En termes de volume, la charge du segment plutôt faible est constituée principalement du poids des taxes cantonales et communales. La charge financière que représentent la TVA et, dans une moindre mesure, les cotisations sociales, est également perceptible.

Solidarité sociale particulièrement prononcée dans les assurances sociales. Les entreprises (pour 31%) et les 20% des particuliers aux ressources plutôt élevées (27%) financent ensemble 58% de toutes les recettes des assurances sociales publiques. La part des ressources générées par les 80% de particuliers restants s'élève à 35%, avec une contribution de 31% pour le segment de la classe moyenne et de 4% pour le segment des particuliers aux ressources plutôt faibles. De surcroît, la mise en parallèle de la contribution au financement et des prestations perçues pour différentes assurances sociales révèle clairement l'ampleur de la redistribution sociale. Ainsi, les prestations de l'AVS versées aux particuliers du segment plutôt faible sont huit fois supérieures au montant de la contribution financière qu'ils fournissent, quatre fois plus élevées que les prestations accordées aux particuliers du segment plutôt élevé et proportionnellement deux fois plus importantes que celles accordées au segment de la classe moyenne. Aussi, le montant des prestations AVS en faveur du segment de la classe moyenne est 1,5 fois supérieur au montant de la contribution de ce groupe, et, proportionnellement, deux fois plus important que les prestations accordées aux particuliers du segment plutôt élevé. En revanche, un tiers seulement des montants versés par le segment plutôt élevé pour financer l'AVS reviennent à celui-ci sous forme de prestations. Les rapports entre les contributions versées et les prestations perçues sont similaires en ce qui concerne l'AC et – dans une moindre mesure – l'AI.

Les assurances sociales déploient également une forte solidarité obligatoire fondée sur d'autres critères. Les assurances sociales ne sont pas uniquement l'expression d'une solidarité sociale. Ainsi, pour l'AVS, l'aspect intergénérationnel joue un rôle important alors que dans l'AI et l'AC, la solidarité s'exerce principalement aussi selon le statut d'activité. Afin de garantir un équilibre durable pour ces deux assurances sociales, il faut tendre à un rapport financier équilibré entre une population majoritairement active assurant le financement et un groupe restreint de bénéficiaires de prestations AI ou AC (4% à 6% de la population). Au vu des actuels excédents de dépenses (ou déficits), cet objectif n'a pas encore été atteint. En ce qui concerne l'AVS, les chiffres de l'année 2003 révèlent le degré élevé de solidarité entre les plus jeunes et les plus âgés. On peut cependant se demander si cette solidarité obligatoire entre générations est supportable à long terme, si l'on ne veut pas passer sous silence le transfert latent de charges aux générations futures. A cet égard, il faut mentionner la méthode du bilan intergénérationnel: des études montrent qu'en se basant sur le montant de l'endettement public, la durabilité des assurances sociales est compromise et que les générations futures seront davantage sollicitées si l'on ne prend pas à temps des mesures de correction.

Aucun impôt n'est antisocial. Pour tous les impôts et cotisations considérés, le fardeau fiscal augmente avec le revenu ou la fortune. Il augmente en termes de volume, mais aussi proportionnellement. Même pour les impôts sur la consommation comme la TVA, laquelle n'a pas la réputation d'un impôt particulièrement solidaire, les particuliers aux revenus plutôt élevés paient nettement plus, proportionnellement, que les particuliers aux revenus plutôt bas. Ainsi, les 20% de particuliers aux ressources plutôt faibles contribuent quatre fois moins environ que les 20% de particuliers aux ressources plutôt élevées et la moitié moins, proportionnellement, que les 60% de particuliers du segment moyen.

Grâce à la place financière et au tourisme, le financement de l'Etat bénéficie de contributions provenant de l'étranger. Les recettes provenant de l'étranger constituent un apport significatif essentiellement au niveau fédéral, avec une part de près de 7%. Ces recettes sont principalement

issues de la taxation sur la consommation – TVA et impôt sur les huiles minérales – ainsi que de l'impôt anticipé et des droits de timbre.

Des dépenses hors contrôle frappent les générations futures. Rien qu'en 2003, l'excédent de dépenses consolidé pour tous les niveaux de l'Etat et les assurances sociales se montait à plus de 8 mrd de francs; au final, ce déficit n'a pu être couvert que par un accroissement de l'endettement, alourdissant ainsi les charges des générations futures. Par conséquent, celles-ci contribuent déjà aujourd'hui à financer l'Etat. Entretemps, grâce à la bonne conjoncture et à des programmes d'allègement, la situation budgétaire s'est quelque peu améliorée. Cependant, les problèmes structurels liés aux dépenses ne sont toujours pas résolus.

Appréciation générale

Ayant considéré les résultats de l'étude dans le contexte global de politique financière, il est possible de tirer les conclusions suivantes:

Résultats significatifs sur la question du financement – analyse des dépenses en attente.

L'étude «Qui finance l'Etat en Suisse?» répond uniquement à la question de savoir qui finance l'Etat et dans quelles proportions à partir d'un examen global du système fiscal suisse. Cependant, pour une appréciation d'ensemble de la redistribution du point de vue de la politique financière, il faut encore analyser en détail les prestations, c'est-à-dire la répartition des dépenses entre les différents bénéficiaires et groupes de bénéficiaires, et les mettre en relation avec les résultats de la présente étude.

Solidarité obligatoire considérable ou vaste redistribution du haut vers le bas. Les particuliers aux ressources plutôt élevées et les entreprises contribuent, ensemble, à hauteur de 60% environ au financement de l'Etat. Dans ce sens, le système fiscal fédéral de la Suisse possède une forte composante de solidarité des segments de revenus et fortunes plutôt élevés envers ceux aux revenus et fortunes plutôt bas, de même que des entreprises envers les ménages privés. Ainsi, le système fiscal existant fait mentir la thèse récurrente de la «redistribution du bas vers le haut» et de la «désolidarisation». Ces slogans ne reposent sur aucun fondement – il faut donc les rejeter fermement.

La classe moyenne et les particuliers du segment plutôt faible profitent directement d'un système fiscal attrayant. L'analyse des flux de financement de l'Etat montre qu'un système fiscal qui reste attrayant pour les particuliers à capacité financière supérieure et pour les facteurs de production plus mobiles à l'échelle internationale (entreprises et forces de travail) n'est pas en contradiction avec l'idée de solidarité. Bien au contraire. Bon nombre de réformes fiscales réalisées ces dernières années, qui ont permis à la Suisse et à plusieurs cantons de rester dans le peloton de tête en matière de concurrence fiscale internationale, ont en réalité directement bénéficié aux autres pans de la société. D'une part, ces cercles de contribuables garantissent le financement d'une proportion prépondérante des ressources nécessaires à l'Etat social, dont les principaux bénéficiaires sont précisément les particuliers du segment plutôt faible; d'autre part, la présence de ces cercles de contribuables permet d'alléger d'autant les charges financières importantes qui, sinon, incomberaient au segment de la classe moyenne, étant admis que les segments intéressants sur le plan fiscal ne restent pas forcément en Suisse, car ils sont mobiles et peuvent partir dès lors que les conditions fiscales ne sont plus suffisamment attrayantes.

La solidarité, élément solide de la concurrence fiscale suisse. Comme le montrent les résultats de l'étude, le système fiscal suisse est aménagé de façon très solidaire. Cette caractéristique n'est pas propre à l'époque actuelle, mais est un aspect durable du modèle éprouvé de concurrence fiscale suisse qui s'est développé sur une très longue période. D'une part, les recettes fiscales – en particulier les impôts directs – n'ont cessé d'augmenter depuis des décennies et leur progression a été nettement plus rapide que la croissance économique; d'après ces chiffres irréfutables, on ne peut donc pas sérieusement conclure à une «concurrence fiscale ruineuse». D'autre part, la concurrence fiscale

intercantonale n'a pas non plus entraîné de désolidarisation: la participation au financement de l'Etat est restée constante au fil des ans. En ce qui concerne l'IFD p. ex., les 10% de particuliers aux revenus les plus élevés sont à l'origine de près de 70% des recettes et cette part n'est pas moins importante qu'il y a quinze ans; au contraire, elle a légèrement augmenté.

Une analyse de la répartition des dépenses révélerait probablement une solidarité obligatoire accrue. Il est légitime de supposer que le constat – réalisé dans le cadre de cette étude – selon lequel le système fiscal présente une composante de solidarité importante se trouvera renforcé par une analyse des dépenses. Celle-ci devrait être réalisée ultérieurement dans le cadre d'un bilan complet de la redistribution.

Les autres aspects de la solidarité obligatoire ne doivent pas être négligés. Le degré élevé de solidarité en Suisse ne doit pas être réduit aux aspects sociaux entre les différentes catégories de revenus et de fortunes. D'autres aspects de la solidarité continueront de jouer un rôle important dans la politique financière à l'avenir. Ainsi, la RPT, p. ex., accroît la solidarité régionale existant déjà entre les cantons à forte capacité financière et ceux à faible capacité financière. Aussi la question de savoir comment poser les bases d'une solidarité intergénérationnelle saine et durable dans l'AVS reste ouverte. Au niveau des différents groupes d'activités, le même problème se pose aussi pour un rapport financier équilibré entre une grande majorité de la population active qui paie des cotisations et des impôts et un très petit groupe de bénéficiaires de prestations (AC et AI par exemple). Enfin, le volume de redistribution optimal et soutenable à long terme concerne également d'autres domaines, tout comme son déploiement efficace, p. ex. dans le système de santé entre les personnes bien portantes et celles nécessitant des soins ou le degré de solidarité avec les pays bénéficiant d'une aide au développement.

Approfondir l'examen du principe de la capacité économique. En ce qui concerne l'interprétation du principe constitutionnel de l'imposition selon la capacité économique, l'étude propose d'évaluer ce principe à l'avenir davantage sur la base de critères de sciences de la politique financière et économiques. Les analyses purement juridiques ne peuvent pas tenir compte de tous les aspects importants de cette problématique financière complexe. La question de savoir si l'article constitutionnel existant offre une garantie suffisante à ce sujet reste ouverte. Le cas échéant, il faudrait préciser la disposition constitutionnelle concernée afin que des aspects comme les conséquences économiques, l'attrait de la Suisse dans le jeu de concurrence fiscale internationale et l'effet de redistribution cumulé du système fiscal dans son ensemble soient dûment pris en considération lors de son interprétation.

Implications pour la politique fiscale de la Suisse

Etant donné la forte dépendance envers une minorité de contribuables (la productivité du système fiscal dépend d'une minorité de contribuables dont la mobilité est généralement supérieure à la moyenne) et dans la perspective d'un système de financement durable de l'Etat, il faut se garder d'appliquer de mauvaises solutions de politique fiscale. Si de bons contribuables quittaient la Suisse en conséquence d'une politique fiscale irréflective minant l'attrait fiscal de la place économique, les finances publiques subiraient immédiatement des pertes de recettes considérables. Ces pertes devraient alors être compensées soit par une hausse d'impôts, soit par une diminution des prestations correspondantes, laquelle concernerait en premier lieu les particuliers aux revenus les moins élevés. Dans la mesure où l'on souhaiterait malgré tout maintenir ces prestations, la classe moyenne devrait tôt ou tard en subir les conséquences et s'acquitter d'impôts bien plus lourds. Enfin, le départ de bons contribuables ne menacerait pas uniquement le financement de l'Etat social. Toute l'économie y perdrait, car la diminution de l'attrait de la place économique suisse ne resterait pas sans conséquences sur le marché du travail.

Pour assurer durablement le financement de l'Etat et de ses assurances sociales – garantissant ainsi la capacité d'action et la solidarité voulue politiquement –, la Suisse et ses cantons ont tout intérêt à rester dans le peloton de tête de la concurrence fiscale internationale, voire de consolider cette position, afin d'attirer les contribuables fiscalement intéressants, sans pour autant mettre en péril des facteurs de succès qui ont fait leurs preuves, telle la concurrence fiscale intercantonale. Il est payant pour tous de mettre en place un système fiscal attrayant. Car la prospérité de la Suisse repose sur l'action d'entreprises innovantes et de particuliers motivés. Pour que l'économie dans son ensemble en profite, ces forces vives doivent pouvoir se développer sans entraves et disposer de bonnes conditions cadres. C'est alors seulement que la solidarité peut s'épanouir et qu'il devient possible de financer l'Etat social.

Annexe

Définition des catégories socio-économiques

Entreprises	Personnes morales pour l'IFD, l'impôt anticipé et les droits de timbre; immobilier, banques, assurances et autres pour la TVA; économie pour l'impôt sur les huiles minérales, l'impôt sur les automobiles et la redevance pour l'utilisation des routes nationales; transporteurs indigènes pour la RPLP; personnes morales pour les impôts cantonaux sur le rendement et le capital; 50% du produit des impôts fonciers cantonaux, 20% des impôts cantonaux sur les gains en capital, 30% des droits de mutations et timbre, 20% des impôts sur les véhicules à moteur cantonaux; cotisations des employeurs (sans l'Etat).
20% plutôt élevés	Les 19,3% hauts revenus des personnes physiques et 82,2% des cas spéciaux/autres pour l'IFD; investisseurs privés pour l'impôt anticipé et le droit de timbre de négociation; 20% des assurés privés pour le droit de timbre sur les quittances de primes; les 20% hauts revenus des ménages pour la TVA; les 27,5% hauts revenus des ménages pour les impôts sur le tabac, la bière, l'alcool, les huiles minérales, les automobiles et la redevance pour l'utilisation des routes nationales; les 19,3% hauts revenus des personnes physiques pour les impôts cantonaux sur le revenu; les 21,2% fortunes élevées des personnes physiques pour les impôts cantonaux sur la fortune; parts des personnes physiques aux impôts cantonaux fonciers (50%), sur les gains en capital (80%) ainsi qu'aux droits cantonaux de mutations et timbre (70%) réparties selon la clé utilisée pour l'impôt sur la fortune; impôts cantonaux sur les successions et donations répartis selon la clé utilisée pour l'impôt sur la fortune; part des personnes physiques (80%) aux impôts cantonaux sur les véhicules à moteur répartie selon la clé utilisée pour l'impôt sur les huiles minérales; répartition des autres recettes fiscales cantonales (impôt sur les divertissements, impôts sur les chiens...) par tête; les 19,1% hauts revenus AVS pour les cotisations des assurés pour l'AVS, l'AI et l'APG; les 19,8% hauts revenus AVS pour l'AC.
60% moyens	Les 60,2% revenus moyens des personnes physiques et 17,8% des cas spéciaux/autres pour l'IFD; 60% des assurés privés pour le droit de timbre sur les quittances de primes; les 60% revenus moyens des ménages pour la TVA; les 47,5% revenus moyens pour les impôts sur le tabac, la bière, l'alcool, les huiles minérales et les automobiles et la redevance pour l'utilisation des routes nationales; les 60,2% revenus moyens des personnes physiques pour les impôts cantonaux sur le revenu; les 58,8% fortunes moyennes des personnes physiques pour les impôts cantonaux sur la fortune; parts des personnes physiques aux impôts cantonaux fonciers (50%), sur les gains en capital (80%) ainsi qu'aux droits cantonaux de mutations et timbre (70%) réparties selon la clé utilisée pour l'impôt sur la fortune; impôts cantonaux sur les successions et donations répartis selon la clé utilisée pour l'impôt sur la fortune; part des personnes physiques (80%) aux impôts cantonaux sur les véhicules à moteur répartie selon la clé utilisée pour l'impôt sur les huiles minérales; répartition des autres recettes fiscales cantonales (impôt sur les divertissements, impôts sur les chiens...) par tête; les 60,2% revenus AVS moyens pour les cotisations des assurés pour l'AVS, l'AI et l'APG; les 58,2% revenus AVS moyens pour l'AC.
20% plutôt faibles	Les 20,5% bas revenus des personnes physiques; 20% des assurés privés pour le droit de timbre sur les quittances de primes; les 20% bas revenus des ménages pour la TVA; les 25% bas revenus des ménages pour les impôts sur le tabac, la bière, l'alcool, les huiles minérales et les véhicules automobiles et la redevance pour l'utilisation des routes nationales; les 20,5% bas revenus des personnes physiques pour les impôts cantonaux sur le revenu; les 20,0% fortunes modestes des personnes physiques pour les impôts cantonaux sur la fortune; parts des personnes physiques aux impôts cantonaux fonciers (50%), sur les gains en capital (80%), aux droits cantonaux de mutations et timbre (70%) réparties selon la clé utilisée pour l'impôt sur la fortune; impôts cantonaux sur les successions et donations répartis selon la clé utilisée pour l'impôt sur la fortune; part des personnes physiques (80%) aux impôts cantonaux sur les véhicules à moteur répartie selon la clé utilisée pour l'impôt sur les huiles minérales; répartition des autres recettes fiscales cantonales (impôt sur les divertissements, impôts sur les chiens...) par tête; les 20,8% bas revenus AVS pour les cotisations des assurés pour l'AVS, l'AI et l'APG; les 22% bas revenus AVS pour l'AC.
Collectivités publiques (transféré)	Collectivités publiques assurances sociales incluses pour les droits de timbre; collectivités publiques, santé, assurances sociales, formation et recherche pour la TVA; part à l'impôt sur les huiles minérales; part aux prélèvements environnementaux des cantons; cotisations des employeurs publics (Confédération, cantons, communes).
Divers (transféré)	Recettes de la Confédération (p.ex. impôt sur les maisons de jeux, taxe d'exemption de l'obligation de servir, revenus des biens, part aux bénéficiaires de la Banque nationale etc.), des cantons et des communes (p. ex. revenus des biens, part aux bénéficiaires de la Banque nationale...) et des assurances sociales (revenu des placements, produits tirés des recours) qui ne pouvaient être attribuées.
Étranger	Investisseurs de l'étranger pour l'impôt anticipé et le droit de timbre de négociation; ménages à l'étranger pour la TVA; hôtes étrangers pour l'impôt sur les huiles minérales; transporteurs étrangers pour la RPLP; véhicules immatriculés à l'étranger pour la redevance pour l'utilisation des routes nationales.
Généralités futures	Excédent de dépenses du compte financier de la Confédération (endettement du Fonds pour les grands projets ferroviaires inclus) et des cantons et des communes ainsi que les déficits consolidés de l'AI (à la charge du fonds AVS) et de l'AC.

Embargo :
20.08.2007 à 10 heures



Conférence de presse
Etude sur la redistribution
Lundi 20 août 2007

Seul l'exposé prononcé fait foi

Une politique fiscale efficace doit s'appuyer sur les faits

Gerold Bühner, président d'economiesuisse

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous présenter d'entrée trois conclusions de notre étude :

1. Notre système fiscal est très solidaire. En effet, l'État est financé à près de 60 % par les entreprises et les particuliers au revenu et à la fortune plutôt élevés.
2. Eu égard aux chiffres consolidés, on ne peut parler de « désolidarisation » – comme certains l'affirment régulièrement et un peu à la légère.
3. Un système fiscal compétitif et attrayant profite à tout le monde, à la fois à l'économie et à la population.

Pour ma part, cette étude me conforte dans l'idée qu'il n'existe pas d'alternative à une politique fiscale compétitive à l'échelle internationale. Les dommages seraient énormes pour notre pays, en particulier en termes d'emplois. C'est la raison pour laquelle il est impératif de tenir compte des conclusions de la présente étude dans la définition de la politique fiscale – notamment au vu de la très grande mobilité d'une partie des contribuables et de l'intensité de la concurrence fiscale internationale.

La redistribution et la question de sa juste mesure ont toujours été des sujets de controverse dans le monde politique et la société, mais le débat est souvent plus idéologique que fondé sur des faits. economiesuisse a donc décidé d'analyser les flux financiers consolidés entre l'État et les ménages ou autres contribuables. Nous vous présentons aujourd'hui cette étude qui aborde la problématique de la redistribution dans sa globalité. L'objectif est d'offrir une grille d'analyse pour mesurer l'étendue de la solidarité entre les différents segments de revenus et de fortunes, les secteurs économiques, les régions et les générations. En effet, le manque de transparence transforme souvent les débats politiques en guerres idéologiques et polarisées. L'étude doit permettre de poser les fondements pour un débat politique reposant sur la connaissance des éléments déterminants.

Le discours politique a trop souvent tendance à cimenter les mythes de politique financière. Il y est par exemple question de « cadeaux fiscaux », d'« économies à tout crin » ou de « concurrence fiscale

ruineuse ». De tels slogans visent à donner un caractère idéologique aux débats de politique financière et fiscale. Au cours de ces quinze dernières années, les finances de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales ont été marquées par une augmentation incontrôlée des dépenses. Entre 1990 et 2005, l'ensemble des dépenses entrant dans le calcul de la quote-part de l'État sont passées de 100 milliards de francs environ à plus de 170 milliards de francs. La croissance économique ayant été moins forte pendant cette période, la quote-part de l'État a enregistré une nette progression. Les « économies à tout crin » et le « démantèlement de l'État » sont donc dépourvus de tout fondement. La dynamique incontrôlée des dépenses a conduit à une longue période de déficit et à l'explosion de l'endettement. Les recettes entrant dans le calcul de la quote-part fiscale ont augmenté de plus de 60 % entre 1990 et 2005 pour atteindre 137 milliards de francs. Pendant ce temps, le produit intérieur brut a progressé de tout juste 40%. Cela contredit totalement la thèse de la « concurrence fiscale ruineuse ».

Dissimuler ces chiffres ne sert ni l'économie ni la population. Au contraire, les citoyens sont de plus en plus sceptiques en ce qui concerne la hauteur de la charge fiscale et le rapport entre les impôts payés et les prestations étatiques perçues. C'est ce que montre en tout cas un sondage de l'Institut de recherche Gfs : près de la moitié de la population pense qu'elle reçoit moins de l'État qu'elle ne lui verse en impôts et taxes. Si on considère l'évolution à long terme, on constate que ce scepticisme s'accroît. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un système fiscal selon le principe de la capacité économique, exigée par la Constitution, devient un véritable défi. Des analyses juridiques partielles ne peuvent intégrer tous les aspects de cette problématique financière fort complexe.

Les résultats de l'étude « Qui finance l'État en Suisse ? » doivent contribuer à démythifier la politique fiscale. Les thèses de la « redistribution du bas vers le haut » et de la « désolidarisation » ne sont tout simplement pas fondées. Un système fiscal attrayant pour les segments à forte capacité financière et mobiles à l'échelle internationale n'est pas en contradiction avec le souci de la solidarité. Bien au contraire, les réformes fiscales qui permettent à la Suisse et aux cantons de rester dans le peloton de tête dans la concurrence fiscale internationale – pour les particuliers au revenu élevé et les entreprises réalisant d'importants bénéfices – profitent à toute la société. D'une part, ces deux catégories de contribuables fournissent la majeure partie des ressources nécessaires pour financer l'État social, d'autre part, la classe moyenne et le segment des bas revenus sont moins mis à contribution pour financer les importantes charges de l'État.

L'étude que nous vous présentons aujourd'hui contribue à établir la transparence et donc à élaborer une politique fiscale fondée sur les faits. C'est à cette condition que notre pays restera parmi les gagnants de la concurrence fiscale entre les places économiques.

Embargo :
20.08.2007 à 10 heures



Conférence de presse
Etude sur la redistribution
Lundi 20 août 2007

Seul l'exposé prononcé fait foi

Fardeau fiscal: les résultats sont parlants

Pascal Gentinetta, directeur d'economiesuisse désigné

Mesdames, Messieurs,

Le financement de l'État est en grande partie assuré par une minorité de contribuables. En effet, les entreprises et les particuliers les plus aisés contribuent ensemble à hauteur de 60% environ au financement de l'État. Les 80% restants de la population y contribuent pour un peu plus d'un tiers, dont la classe moyenne fournit l'effort principal. Le reste provient de l'étranger et de la mise à contribution des générations futures à travers une hausse de l'endettement.

Comment sommes-nous parvenus à une vue d'ensemble aussi claire ?

Dans notre analyse, nous nous sommes efforcés de mettre de la lumière dans la « boîte noire » de la redistribution étatique en Suisse, ensemble de mécanismes complexes et fortement enchevêtrés. En effet, l'État constitue la plaque tournante d'une redistribution financière considérable de citoyen à citoyen. Dans l'intérêt d'un débat serein sur la solidarité et la redistribution, nous souhaitons présenter des faits et des conclusions aussi solides que possible. Pour cela, il est nécessaire d'examiner en détail quels sont les segments de la société le plus lourdement frappés par le fisc et quels sont ceux qui bénéficient le plus des prestations de l'État. Cela permettra de porter une appréciation qualitative d'ensemble sur le mécanisme de la redistribution. Notre analyse se fonde dans ce contexte sur la définition officielle de la quote-part de l'État et de la quote-part fiscale.

On pourrait envisager diverses approches pour aborder la problématique dans son ensemble. Le fait est que la redistribution présente des facettes multiples. Parmi les nombreux objectifs possibles de solidarité, on retrouve le plus souvent les effets de redistribution entre classes de revenus et de fortunes, entre régions, entre secteurs économiques et statuts d'activités et, enfin, entre générations. Cependant, les nombreuses difficultés méthodologiques empêchent d'en brosser un tableau complet.

C'est pourquoi il faut privilégier une approche pragmatique basée sur une procédure par étapes. Notre étude répond aujourd'hui à la première partie de la question, à savoir « Qui finance l'État en Suisse ? ». Pour y répondre, nous avons réparti chaque impôt identifié ou source de financement de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales entre plusieurs catégories de

contribuables et les avons tous analysés sur la base de critères existants et défendables du point de vue de la politique financière. Ce faisant, l'étude a mis l'accent sur l'aspect social de la redistribution. Ainsi, nous posons la première pierre d'une approche intégrale de la problématique de la redistribution en Suisse. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons de plus près à l'autre facette de la redistribution, à savoir les prestations pour répondre à la question « Qui bénéficie des prestations publiques en Suisse ? ». Ensuite, nous pourrions effectuer une synthèse des résultats des deux analyses – celle des recettes et celle des dépenses. C'est seulement à ce stade que des conclusions fondées de politique financière en rapport avec la problématique de la redistribution pourront être définitivement tirées.

La présente étude se limite sciemment à l'analyse de la solidarité obligatoire induite par les finances publiques. Cette dernière est conçue en partie pour corriger les effets de distribution qui résultent des mécanismes de marché pour le capital et le travail. Faute de pouvoir les quantifier et les comparer aux flux financiers publics, l'étude ne peut pas prendre en considération les réglementations non budgétaires de l'État ni les monopoles, qui ont également un effet de redistribution, mais dont les effets n'ont pas d'impact direct sur les finances publiques. Soulignons enfin que la question de la solidarité ne se résume pas uniquement à une redistribution de caractère obligatoire, essentiellement imposée par la loi. Il existe aussi et surtout toute une solidarité privée, c'est-à-dire volontaire, garante de la cohésion sociale et qui forme une composante importante de toute société solidaire. Ces actes de solidarité volontaires ne peuvent cependant pas être quantitativement comparés à la redistribution financière de l'État.

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de notre analyse détaillée ?

La conclusion essentielle est que, au final, c'est une petite minorité qui finance l'État. Cela s'explique d'une part par la contribution financière considérable des entreprises et des employeurs (avant tout l'impôt sur le bénéfice et les cotisations salariales). D'autre part, cela s'explique aussi par le fait que l'impôt fédéral direct, très progressif, les impôts sur le revenu et sur la fortune cantonaux de même que d'autres impôts cantonaux sur la substance et les transactions génèrent également une part importante des recettes de l'État.

Si l'on opère une répartition par niveau de l'Etat et par groupe de contribuables considérés, on aboutit au tableau suivant :

- Les particuliers aux revenus plutôt élevés sont la principale source de financement de la Confédération, des cantons et des communes. Ils génèrent 38% des recettes fiscales.
- Ce sont les entreprises qui contribuent le plus au financement des assurances sociales publiques (31%) – à peu près au même niveau que la classe moyenne.
- La classe moyenne contribue à hauteur d'un quart, voire d'un tiers aux recettes selon l'échelon de l'Etat considéré.
- Comme on peut s'y attendre, les particuliers aux revenus plutôt faibles sont – avec une part d'environ 5% – largement épargnés du poids de l'impôt, si l'on considère l'ensemble du système fiscal et des cotisations sociales. Par conséquent, le slogan d'une « redistribution du bas vers le haut » est absolument faux.
- La mise en parallèle de la contribution au financement et des prestations perçues pour les différentes assurances sociales publiques révèle clairement l'ampleur de la redistribution sociale en faveur du segment des bas revenus. L'AVS en est le meilleur exemple.
- Les assurances sociales publiques ne sont pas uniquement l'expression de la solidarité sociale. Il existe aussi une solidarité étendue fondée sur d'autres critères, comme l'âge et le statut d'activité.
- En Suisse, aucun impôt n'est antisocial. Pour tous les impôts et cotisations considérés, la charge fiscale augmente avec le revenu et la fortune, non seulement en termes de volume, mais aussi

proportionnellement. Cela est valable même pour les impôts sur la consommation comme la TVA, laquelle n'a pas la réputation d'un impôt particulièrement solidaire.

- Grâce à la place financière et au tourisme, la Confédération bénéficie aussi de contributions provenant de l'étranger.
- Une évolution incontrôlée des dépenses frappe directement les générations futures. Les déficits résultant d'excédents de dépenses à tous les niveaux de l'Etat et pour les assurances sociales doivent être forcement couverts par un accroissement de l'endettement.

Pour interpréter correctement ces résultats, il convient de les resituer dans le contexte général de politique financière. Il apparaît alors clairement que – malgré l'amélioration momentanée et bienvenue des finances publiques due principalement à la bonne conjoncture – le problème d'endettement de la Suisse n'est en aucune façon imputable à des recettes insuffisantes. Il est en réalité induit par l'évolution des dépenses. En effet, il arrive trop souvent dans les questions de politique financière ou fiscale, que l'on occulte des faits établis ou une impression d'ensemble fondée. Parmi ceux-ci, relevera :

- de considérables prélèvements obligatoires (quelque 50 milliards de francs par an soit 13% du PIB environ) et des instruments parafiscaux importants, comme les taxes, qui ne sont pas pris en considération dans la quote-part fiscale officielle,
- l'évolution incontrôlée des dépenses de l'État (elles sont passées de 100 milliards de francs en 1990 à 170 milliards de francs en 2005), qui ôte tout fondement au mythe des « économies à tout crin »,
- l'accroissement massif de l'endettement, au point de se rapprocher dangereusement de la limite fixée dans le traité de Maastricht, à savoir 60% du PIB,
- le déficit de viabilité qui menace l'AVS sous la forme d'un endettement « implicite » considérable (à hauteur d'environ 40% du PIB supplémentaires) en raison de l'évolution démographique.

L'évolution des recettes fiscales sur une longue durée met en outre en lumière un fait saillant de l'analyse générale : Ces mêmes recettes n'ont cessé de croître depuis 1970. Elles ont été multipliées par six malgré de très nombreuses réformes fiscales principalement dans les cantons. Leur augmentation dépasse d'ailleurs largement le taux de la croissance économique pour la même période. Tant les recettes provenant de l'impôt sur le bénéfice des entreprises que celles de l'impôt sur le revenu des particuliers – en comparaison avec les autres recettes de l'État – ont augmenté dans une proportion nettement supérieure à la moyenne. Aucun fait ne vient donc étayer la thèse de la « concurrence fiscale ruineuse » qui ne tient absolument pas debout.

Ayant considéré les résultats de l'étude et après les avoir resitués dans ce contexte général de politique financière, Thomas Staehelin sera en mesure de tirer les conclusions et d'en formuler les implications pour la définition de la politique fiscale suisse.



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE

Le texte prononcé fait foi

Conférence de presse d'economiesuisse du 20 août 2007

**Forte contribution des employeurs à la sécurité sociale –
toute charge supplémentaire nuit à la place économique suisse**

Thomas Daum, directeur de l'Union patronale suisse

Il est devenu de bon ton, ces dernières années, de reprocher aux employeurs leur manque d'engagement en faveur de la prévoyance sociale en Suisse. Les résultats de l'étude d'economiesuisse contredisent parfaitement une telle critique.

Qu'on en juge: en l'année de référence 2003, les entreprises ont financé au total 31% des assurances sociales publiques (AVS, AI, APG, et AC). Elles sont ainsi de beaucoup le plus gros contributeur à l'Etat social. Leurs apports financiers respectifs aux finances de ces assurances sont de 25,2% pour l'AI, de 32,8 % pour les APG, de 31,7 % pour l'AVS et même de 35,6 % pour l'AC. Les employeurs (privés et publics) fournissent 45,6% des cotisations sociales encaissées par l'AI et l'AVS, niveau qui atteint pas moins de 50% pour l'AC, ce qui montre bien, ici, que les employeurs contribuent largement à couvrir les risques du marché.

L'engagement matériel des entreprises en faveur de la prévoyance sociale est encore plus impressionnant si l'on considère aussi des domaines qui n'ont pas été saisis par la présente étude: les employeurs ont ainsi versé en 2003 CHF 32,8 milliards au deuxième pilier et ont fourni la plus grande partie des primes de l'assurance-accidents, d'un total de CHF 5 milliards de francs.

Songons toutefois que les cotisations d'employeurs aux système de prévoyance sociale sont des éléments des coûts du travail, lesquels sont déjà en Suisse parmi les plus élevés du monde. Dans la haute conjoncture actuelle, ce handicap comparatif est volontiers escamoté par de nombreux politiques à "sensibilité sociale". Mais il reviendra vite au premier plan lors du prochain refroidissement conjoncturel, quand la pression des prix s'accroîtra de nouveau sur les marchés internationaux.

Notons encore à quel point les finances des assurances sociales obligatoires dépendent des cotisations des personnes physiques dans la catégorie supérieure des revenus. Leur apport totalise en effet 27% d'une manière générale, et 28% pour l'AVS. Dans cette branche d'assurance, les effets de redistribution sont aussi les plus importants: pour les tranches de revenus élevés, le rapport financement/recours aux prestations est de 3:1; dans les revenus inférieurs, il est de 1:8! Ainsi les assurés dont le salaire dépasse le maximum formateur de rentes, à partir duquel chaque franc de cotisation est redistribué, fournissent 45% du total des cotisations.

L'Union patronale suisse soutient notre système de prévoyance sociale, dont elle est tout à fait consciente que le financement exige une forte redistribution. Mais nous ne devons pas perdre de

vue pour autant que le niveau atteint aujourd'hui par sa quote-part sociale place la Suisse dans une zone critique. Si le poids des prestations sociales sur le PIB et l'ampleur de la redistribution par les impôts et les cotisations sociales continuent de croître, c'est l'attractivité de la place économique suisse qui en souffrira. Cette évolution touche d'un côté les personnes physiques aux revenus supérieurs, et de l'autre les entreprises en tant que contribuables et cotisantes, mais aussi comme pourvoyeuses d'emplois. Ce dernier point est particulièrement important puisqu'en fin de compte, ce sont les emplois et les revenus afférents qui sont les premiers garants de la sécurité sociale pour une grande partie de notre population.

L'étude montre qu'en l'année de référence 2003, les quatre assurances sociales en question ont financé 5,7% de leur budget au détriment des générations futures. Cette mise en gage de l'avenir est particulièrement lourde pour l'AI (17%) et l'AC (12,3%), tandis que pour les APG des déficits sont programmés dès 2005. Dans ces circonstances, et compte tenu des problèmes inévitables que nous prépare l'évolution démographique, toute proposition à l'appui d'une extension supplémentaire de l'Etat social est irresponsable.

Zurich, le 20 août 2007

Contact:

Th. Daum
Union patronale suisse
Hegibachstrasse 47
Case postale
8032 Zürich

Tél. 044 421 17 31
E-Mail: daum@arbeitgeber.ch

Embargo :
20.08.2007 à 10 heures



Conférence de presse
Étude sur la redistribution.
Lundi 20 août 2007

Seul l'exposé prononcé fait foi

Pas de solidarité sans un système fiscal attrayant

Thomas Staehelin, président de la Commission financière et fiscale d'economiesuisse

Mesdames, Messieurs,

Notre étude répond à la question de savoir qui finance l'État et dans quelles proportions. Par contre, elle ne donne que des indications sommaires quant aux bénéficiaires, à savoir, qui bénéficie de quelles prestations de l'Etat et dans quelles proportions. Il est donc encore trop tôt pour procéder à une évaluation globale de la redistribution opérée par l'Etat. Néanmoins, l'hypothèse selon laquelle la forte solidarité du système fiscal constatée ici pourrait se révéler encore plus marquée après l'analyse des dépenses ne paraît pas totalement invraisemblable.

Du côté du financement, cinq conclusions s'imposent :

Premièrement, le système fiscal suisse est solidaire dans tous les domaines et ce, sans restriction. Proportionnellement, la contribution au financement de l'Etat des particuliers du segment plutôt élevé est trois fois plus importante que celle de la classe moyenne et sept fois plus élevée que celle du segment aux ressources plutôt faibles. Pour sa part, la classe moyenne paie deux fois plus que le segment inférieur. On ne peut donc aucunement constater une « redistribution du bas vers le haut ». Les faits montrent l'inverse : une petite minorité finance la majeure partie des ressources de l'État.

Deuxièmement, la solidarité est fondée sur un système fiscal attrayant. La présence en Suisse d'entreprises et de particuliers avec une forte capacité financière soulage la classe moyenne et les particuliers du segment aux bas revenus d'une partie de leur charge de financement, qui sans cela serait insupportable. Un Etat social développé ne peut exister que si il y a des particuliers aisés et des entreprises pour contribuer à son financement. La vieille rengaine des « cadeaux fiscaux » faits à ces deux catégories de contribuables servie à chaque réforme fiscale est totalement absurde : à une époque caractérisée par la mobilité nationale et internationale, c'est l'attrait du système fiscal dans son ensemble qui rend possible la solidarité. Ces deux notions sont indissociables. La mise en place d'un système fiscal attrayant profite financièrement à tout un chacun.

Troisièmement, le caractère solidaire du système fiscal n'est pas propre à l'époque actuelle. Le rapport entre les participations des différentes catégories au financement de l'État est resté stable au fil du

temps. L'évolution des contributions aux recettes de l'impôt fédéral direct entre 1990 et 2003 le montre clairement. La solidarité est une constante robuste du modèle suisse de concurrence fiscale. Malgré le grand nombre de réformes fiscales réalisées dans les cantons, les chiffres nus des caisses publiques montrent qu'il n'y a eu aucune « désolidarisation » et que les recettes fiscales n'ont cessé d'augmenter partout. La concurrence fiscale n'est donc ni « effrénée » ni « ruineuse ».

Quatrièmement, la solidarité obligatoire inhérente au système fiscal ne se limite pas à l'importante compensation entre classes sociales. La péréquation financière entre les régions ou le contrat qui lie les générations dans l'AVS en sont d'autres exemples. Il ne faut pas oublier non plus la solidarité dans la population entre les différents statuts d'activités (AC, AI), entre les personnes en bonne santé et les malades (LAMal) ainsi que le report d'une partie des charges sur les générations futures, à travers l'endettement, qui pose un problème patent de pérennité. Dans ce contexte, l'étude invite à examiner également tous les mécanismes de solidarité et de redistribution sous l'angle de leur durabilité financière et à lancer un débat ouvert basé sur des faits plutôt que sur l'idéologie.

Cinquièmement, le principe constitutionnel de l'imposition selon la capacité économique doit faire l'objet d'une réévaluation, plus globale. En Suisse, où « recourir à Lausanne » est visiblement devenu à la mode et où cette démarche est de plus en plus bruyante, les juges ne peuvent plus se contenter d'une approche juridico-formaliste et ne limiter l'analyse qu'à certains aspects circonscrits lorsqu'ils évaluent des principes tels que la solidarité et l'égalité de traitement. Au contraire, ils devraient intégrer l'ensemble des effets de redistribution du système fiscal et des taxes ainsi que leurs conséquences économiques. Toute autre approche passerait à côté de la réalité économique. On peut donc se demander si la disposition constitutionnelle concernée satisfait à cette exigence, car on a de plus en plus l'impression que les aspects économiques et de la théorie financière sont négligés.

Que nous disent ces résultats pour l'avenir de la politique fiscale de la Suisse ? Ils nous mettent en garde contre l'application de mauvaises solutions de politique fiscale en raison du risque majeur qu'elles font planer sur la présence d'un petit nombre de contribuables générant une grande part des recettes fiscales et généralement plus mobiles que les autres contribuables. L'initiative sur l'harmonisation fiscale que le PS utilise comme argument électoral en est un exemple. Cette initiative est très dangereuse pour notre pays : si de bons contribuables quittent la Suisse, les pouvoirs publics perdront automatiquement de considérables recettes fiscales; il reviendra alors à la classe moyenne et au segment de revenu inférieur d'assumer les coûts (en milliards) par des hausses d'impôts et/ou des réductions des prestations. Si ce sont des entreprises qui quittent la Suisse, des emplois disparaîtront en plus.

Si nous souhaitons que l'État et les assurances sociales conservent leur ampleur actuelle, la Suisse n'a pas d'autre choix que de maintenir et optimiser son système de concurrence fiscale qui a fait ses preuves. Il importe de rapidement mettre en œuvre les réformes fiscales actuellement en préparation – la réforme de l'imposition de entreprises II, qui contient des impulsions importantes en faveur des PME, promises depuis longtemps; la réforme de la TVA, qui soulagera non seulement l'économie, mais aussi les ménages si elle est conséquente. En outre, il faut s'atteler aussi rapidement que possible à de nouvelles réformes exploitant la marge de manœuvre existante. Le processus de réforme fiscale est une tâche permanente dans un environnement international de plus en plus concurrentiel. Un système fiscal attrayant bénéficie à tout le pays, notamment à l'État social et à la solidarité ainsi financée.